

Syndicat Mixte du Point Fort

Pourquoi agir ?

Agir pour :

- Réduire l'apport des déchets fermentescibles dans les ordures ménagères et ainsi diminuer les nuisances sur notre centre d'enfouissement technique.
- Remplacer ou éviter la collecte des déchets végétaux en porte à porte.
- Impliquer le citoyen dans le traitement de ses déchets ménagers.

Présentation et résultats

Constat et diagnostic de la situation initiale

Habitat : 85 % d'habitat pavillonnaire et 15 % d'habitat collectif. Territoire rural/ urbain.

Gestion collective (chiffres 2006) : Collecte des OMR au PAP ou en point de regroupement (24 530 t soit 243 kg/hab/an). Collecte sélective des JM emballages hors verre au PAP et PAV (1 940 t soit 19 kg/hab/an). Collecte du verre en PAV (4 470 t soit 44 kg/hab/an). Collecte des DV au PAP en milieu urbain (2 030 t) ou par apport volontaire dans les 12 déchèteries (10 280 t) représentant un total de 122 kg/hab.

Gestion domestique : Un questionnaire a été réalisé en 2005 et 2006 auprès de 318 personnes. Résultats : presque 40 % des interrogées pratiquaient déjà le compostage avant le démarrage de l'opération. Parmi elles, un quart compostait les DC. 40 % des interrogées brûlent les DV qu'ils ne peuvent pas mettre dans leur composteur.

Orientations et objectifs

Orientation : Les composteurs sont mis gratuitement à disposition des foyers volontaires. 3 tailles de composteurs en plastique recyclé sont proposées : 320 L, 620 L et 1050 L (prix initiaux ttc : 42.22 €, 71.93 € et 9924 €). Un seul composteur est donné par foyer ; si l'usager en désire un deuxième, il lui est facturé au prix initial majoré de 15 %. Un bio-seau est offert avec le composteur afin d'inciter au compostage des déchets de cuisine.

Objectifs : L'objectif, aujourd'hui atteint, était d'équiper en 5 ans (2002-2007), 10 % des foyers concernés (habitats non collectifs) soit 3 860 foyers.

Préparation du lancement de l'opération

En 2002, le syndicat présentait l'opération à certaines communes adhérentes lors de conseils municipaux et, plus tard, lors de conseils communautaires. Les autres communes étaient informées par courrier. Le Syndicat est maître d'ouvrage de l'opération et les communes sont les relais administratifs du syndicat. Lors de chaque phase d'équipement, des **communiqués de presse** sont publiés et une **lettre d'information** avec un bulletin de réservation est relayée et envoyée par chaque commune à ses administrés. Des **réunions publiques d'information** sont organisées et animées par le syndicat. Les composteurs sont **livrés et montés à domicile** par le syndicat contre la signature d'une **charte d'engagement réciproque** ; un **guide du compostage** et des **fiches techniques** sont alors remis à l'usager.



Région :

Basse-Normandie

Département :

Manche



	Total	Concernés*	Participants
Communes	130	130	130
Foyers	45 600	38 580	8 259
Habitants	100 800	85 270	18 255

*ciblés par la collectivité

Bilan Développement durable

o Environnement

Objectif :

200 kg/hab.participant/an de biodéchets détournés des collectes OMR et DV grâce à l'opération.

o Economie

- **Équipement : 705 540 €**

Aide ADEME : 124 800 €

- **Communication, suivi : 216 000 €**

Aide ADEME : 8 500 €

Objectif :

Economie réalisée grâce aux flux détournés : 164 000 €/an.

o Social

- Moyens humains :

1,5 ETP

Date de démarrage

- o 2002

Suivi et accompagnement

Un référent technique du Syndicat visite, de façon cyclique, 10 % des foyers de chaque communauté de communes (150 à 160 visites par an). Il fait alors un point avec l'utilisateur quant à ses satisfactions et ses problèmes (compost de mauvaise qualité, moisissures, jus, mauvaises odeurs...) et délivre des conseils. Il est joignable par **numéro vert**. Quelques **fiches techniques** sont réalisées au regard de ces visites et sont ensuite adressées à tous les foyers équipés : 3 fiches compostage relatives aux « symptômes, problèmes et solution », à « l'automne » et à « la pelouse » ont déjà été conçues.

Evaluation

Une enquête au porte à porte a été menée en 2005 et 2006. Résultats : la quasi-totalité des interrogés utilisent leur composteur et ont déjà valorisé leur compost qu'ils ne tamisent pas et jugent de qualité assez bonne. La plupart estiment avoir été bien informés sur le compostage.

Des **Caractérisations MODECOM** ont été effectuées en 2001 et 2003. Résultats : la part des biodéchets dans les OMR n'a cessé d'augmenter entre 2001 et 2003. Cependant, le territoire du syndicat ne cesse d'évoluer d'années en années (adhésions de nouvelles communes), il est donc difficile de conclure et l'impact du compostage domestique est donc particulièrement difficile à évaluer.

Bilan général : L'objectif est largement atteint, 21 % des foyers sont équipés au 19/11/07 (soit 8 259 foyers).

Les perspectives d'évolution

*Equiper les nouvelles communes adhérentes.
Repérer les meilleurs praticiens afin de les faire intervenir lors de visites ou réunions publiques.*

Enseignements

La promotion du compostage domestique permet :

- L'amélioration de la collecte sélective,
- Le développement de l'éco-citoyenneté en réduisant les quantités d'ordures ménagères.

Témoignage



Mme Thorel (Agneaux)

J'ai bien accueilli l'idée d'avoir un composteur chez moi. On signe un contrat d'engagement pour l'obtenir, il s'agit d'officialiser le prêt, mais avant tout de respecter les règles du compostage : le composteur n'est pas une poubelle...

J'ai toujours su faire du compost, mais grâce à ce dispositif j'ai corrigé certains de mes gestes. Le composteur est livré avec les explications sur ce qu'il faut mettre dedans et ne pas mettre. Un conseiller peut même intervenir si on rencontre un problème. Le compost, cela valorise mes déchets ménagers et ma poubelle s'est allégée de près de la moitié.

Quelques chiffres clés

- 85 % des foyers totaux sont concernés par l'opération
- **Objectif (dépassé) : 10 % des foyers concernés participent à l'opération**
- 21 % des foyers concernés participent à l'opération au 19/10/2007
- 8 259 composteurs distribués au 19/10/2007



Composteur ouvert : compost en maturation

Contact

Collectivité : Denis Grappe
smpf-50@wanadoo.fr
DR concernée : Hugues.leroux@ademe.fr

Pour en savoir plus

Consulter www.Ademe.fr / Déchets / Focus